EAU DU BASSIN RENNAIS
COLLECTIVITÉ

Rennes, 20 04 2026

Pôle Distribution

Notre référence : CEBR/CDU/26-04-001
Dossier suivi par : Cédric DUCRUIX et Céline LE PANT
: cducruix@ebr-collectivite.fr – clepant@ebr-collectivite.fr

GIBOIRE
Monsieur le Directeur
2, place du Général Giraud
CS 212026
35000 RENNES

Objet : Demande d'autorisation environnementale.
Projet GIVOIRE _ ZAC GUEURY LA DOUVE à GEVEZE

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale liée au projet GIBOIRE « ZAC GUEURY LA DOUVE » sur la commune de Gévezé portant sur la réalisation d'environ 465 logements, je vous adresse la délibération n°2019-032 du 14 mai 2019 de la Collectivité Eau du Bassin Rennais qui a émis un avis favorable portant sur le PLUi de Rennes Métropole notamment au regard des capacités du service de l'eau à accompagner le développement croissant des communes.

Vous trouverez également jointe au présent courrier la délibération n°2025-113 relative à l'adoption de notre schéma directeur pour la période 2026-2040 définissant une stratégie d'adéquation « besoins- ressources » et un Plan Pluriannuel d'Investissement pour sécuriser les communes et les accompagner dans leur développement :

- La Collectivité entend tout mettre en œuvre pour que les quelque 60.000 Habitants supplémentaires sur son territoire entre 2019 et 2030 s'accompagnent malgré tout d'une baisse du prélèvement dans les ressources en eau de -10 % sur la même période.

- La Collectivité s'est engagée dans des programmes pluriannuels de travaux tant sur les ressources en eau, la production de l'eau potable que sur le renouvellement des réseaux d'eau potable ainsi que dans la mise en œuvre d'un programme ECODO visant à réduire les consommations unitaires des usagers de 17% entre 2019 et 2030.

Cette seconde délibération, de portée générale, s'applique à l'échelle du territoire de la Collectivité et de ses 82 communes membres.

Par ailleurs, ce projet étant soumis au dossier loi sur l'eau, les règles relatives à l'infiltration et à la rétention seront définies à l'échelle de la ZAC conformément au code de l'environnement. En complément, le projet devra respecter les règles du PLUi de Rennes Métropole relatives à la récupération/réutilisation des eaux pluviales issues des toitures non accessibles (article 8.2.3) :

- Pour toute nouvelle construction, en fonction de sa destination, de son emprise au sol et de sa superficie de toiture, un volume minimum de récupération d'eau de pluie est requis.

- Ce dimensionnement incite à utiliser l'eau de pluie collectée pour des usages internes aux bâtiments.

- Les prescriptions relatives à la gestion de l'eau chaude du référentiel NF Habitat HQE territorialisé de Rennes Métropole, notamment les débits de référence de la robinetterie et le temps d'arrivée d'eau, s'appliquent à l'ensemble des maîtres d'ouvrage réalisant de la VEFA, à l'exception des terrains à bâtir où les logements individuels sont réalisés en CCMI ou en contrat de maîtrise d'œuvre, par des maîtres d'ouvrage particuliers.

Ainsi, la Collectivité pourra répondre au besoin en eau potable du projet GIBOIRE « ZAC GUEURY LA DOUVE » sur la commune de Gévezé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations



Le Directeur Général,.

Laurent GENEAU

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-253502629-20251216-DELIB2025_113-DE

EAU DU BASSIN RENNAIS
COLLECTIVITÉ

Collectivité Eau du Bassin Rennais
Hôtel de Rennes Métropole
RENNES

N°2025-113

Schéma directeur d'alimentation en eau potable de la Collectivité pour la période 2026-2040

COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre, à dix-huit heures trente, le Comité de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, légalement convoqué le 10 décembre 2025 par M. DEMOLDER, Président, s'est réuni à l'Hôtel de Rennes Métropole.

Nombre de délégués	
En exercice : 46	Titulaires présents : 21
Quorum : 24	Suppléants présents : 6
Titulaires absents : 25	Pouvoirs : 0
	Votants : 27

SONT PRESENTS :

DELEGUES TITULAIRES :

Messieurs HERCOUËT Roland (Brocéliande Communauté), RONSIN Jean (Montfort Communauté), ALMÉRAS Loïc (Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné), Mesdames MACE Marie-Edith (Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné), ANGER Marie-Paule, BOUKHENOUFA Flavie, Messieurs BROSSARD Ludovic, CHAPELLON Didier, CHUBERRE Philippe, DEMOLDER Michel, DESBROUSSES Jérôme [départ à 20h26 – après la délibération n°2025-124], GUILLOU Stéphane, HERVE Pascal, HOUSSIN René-François, LAITU André, LE GENTIL Morvan, MANGELINCK Luc, MONNIER Jean-François, NADESAN Yannick, PINAULT Pascal, YVANOFF Daniel (Rennes Métropole).

DELEGUES SUPPLEANTS :

Madame LOUAPRE Françoise (Rennes Métropole), Messieurs BRE Yannick (Montfort Communauté), BUISSON Alain (Saint-Méen-Montauban Communauté), BOINET Philippe [départ à 20h07 – après la délibération n°2025-122], GIFFARD Jean-François, SIMON Gilles (Rennes Métropole).

SONT ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES :

Messieurs LEDUC Christophe, NEDELEC Eric (Montfort Communauté), DUBOIS Julien (Vallons de Haute Bretagne Communauté), Mesdames FRENOY Marie-Hélène (Communauté de communes de St Méen-Montauban), BENTZ Nathalie, BILLARD Fabienne, CHEVALIER Marion, EL DIB Gisèle, JARDE Emilie, MADIOT Morgane, Messieurs DEPOUEZ Hervé, ECOLLAN Michel, GERARD Eric, GUILLOTIN Daniel, LE BIHAN Thierry, LE FRECHE Antoine, MATHOULIN Fabrice, MINNITI Hubert, NIKZAD Alborz, POLLET Matthieu, RIO Guy (Rennes Métropole).

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-253502629-20251216-DELIB2025_113-DE

ABSENTS NON EXCUSES :

Mesdames LEMEILLEUR Claire, PRONIER Valériane (Rennes Métropole), Messieurs MOREL Gérard (Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné), LEFEUVRE Gaël (Rennes Métropole).

Assistés de : Mesdames Anne-Marie Aquilina, Morgane Bécot, Mathilde Froc, Magali Guigot, Virginie Leroy, Véronique Meury, Messieurs Cédric Ducruix, Laurent Géneau, Stéphane Louaisil (Collectivité Eau du Bassin Rennais), ainsi que Jean-Pierre Trouslard (SMG Eau35).

Le quorum est atteint, le Président, M. Michel DEMOLDER, ouvre la séance.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-253502629-20251216-DELIB2025_113-DE

Rapport,

Mes Chers Collègues,

Lors de la séance du Comité Syndical du 4 novembre dernier vous ont été présentées les orientations du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la Collectivité pour la période 2026-2040. Le présent rapport a pour objet de synthétiser le contenu du projet de schéma et de le soumettre à votre approbation. Le document complet figure en annexe au présent rapport, ainsi que la présentation faite le 4 novembre 2025.

Pour élaborer ce document stratégique, la Collectivité s'est faite assister d'un groupement de bureaux d'études composé du Cabinet Bourgois et Artelia.

Le document est structuré en 3 volets et une synthèse.

- ❑ **Volet A : Connaissance du territoire**
 - ✓ *Le territoire de la CEBR*
 - ✓ *Analyse des besoins*
 - ✓ *Bilan besoins / ressources à 2030 et 2040*
- ❑ **Volet B : Production - Adductions**
 - ✓ *Travaux concernant les ressources et les usines*
 - ✓ *Travaux concernant les adductions*
 - ✓ *Gestion patrimoniale des adductions*
- ❑ **Volet C : Distribution**
 - ✓ *Rappel méthodologie et objectifs*
 - ✓ *Synthèse des travaux par type*
 - ✓ *Focus sur les opérations principales*
- ❑ **Synthèse des travaux et planification financière**

L'ensemble des travaux proposés ont été planifiés dans 4 périodes successives de 5 ans, à savoir :

- ❑ Période 1 : 2026-2030
- ❑ Période 2 : 2031-2035
- ❑ Période 3 : 2036-2040
- ❑ Période 4 : au-delà de 2040 (cette période n'est utilisée que pour le volet B).

Le fil rouge de l'action de la Collectivité repose sur une hiérarchisation des priorités d'actions. La priorité est le déploiement de politiques de prévention qui vont permettre :

- de réduire les volumes à prélever pour satisfaire les besoins d'une part,
- d'améliorer la qualité de l'eau brute pour réduire les dépenses de potabilisation d'autre part.

Par conséquent, les programmes d'investissements qui figurent dans le schéma s'inscrivent en second rang de priorité.

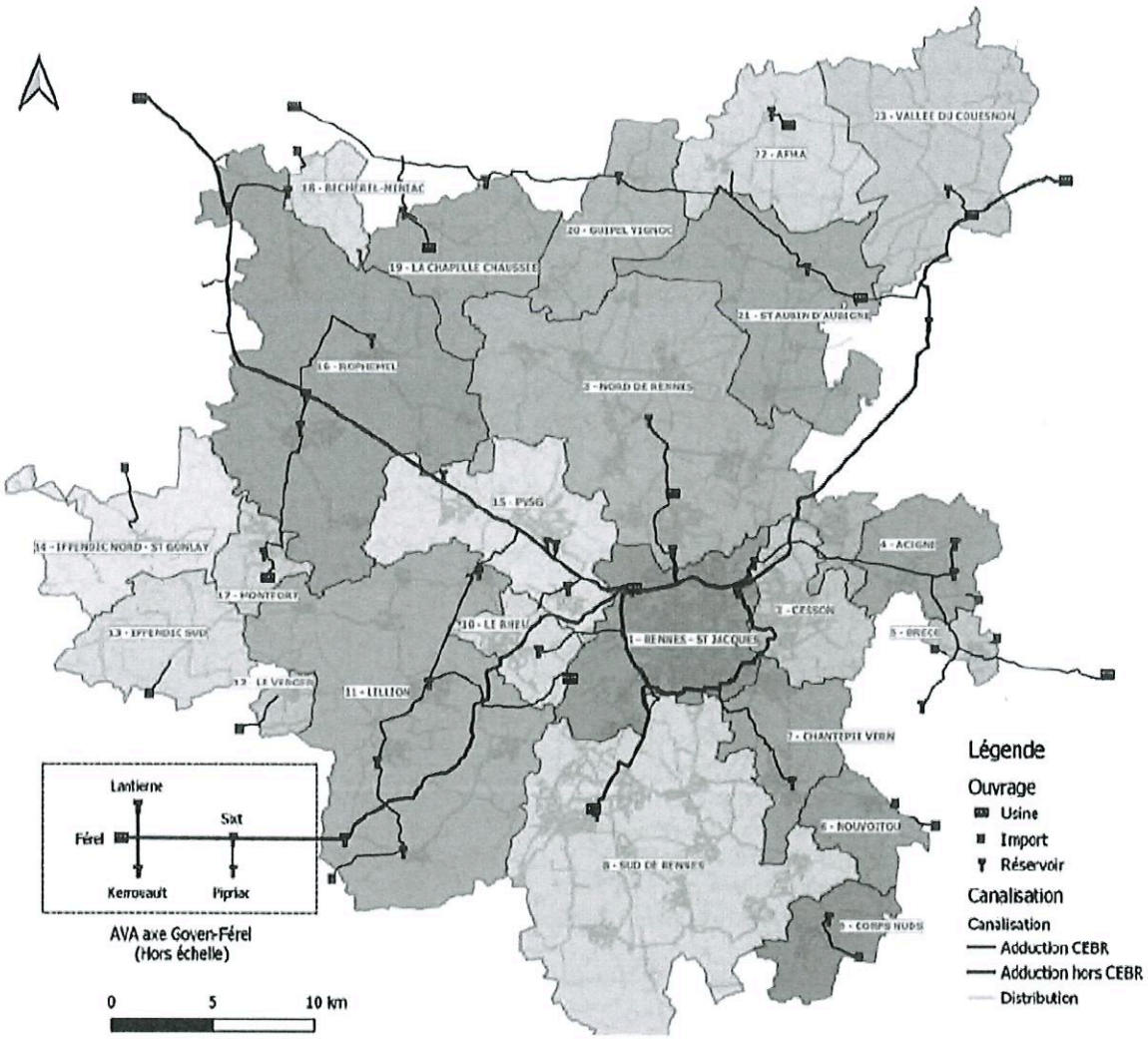
Volet A :

Le territoire de la CEBR

Le schéma porte sur le territoire actuel de la Collectivité, étant précisé que le syndicat des Eaux de la Forêt de Paimpont a élaboré également en 2024-2025 son propre schéma qui sera consolidé avec celui de la Collectivité en 2026 après l'intégration de toutes les communes de la Communauté de communes de Brocéliande.

Pour le volet Distribution, le territoire a été découpé en 23 entités hydrauliques homogènes qui ont donné lieu à 23 études spécifiques (cf. image ci-dessous).

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-253502629-20251216-DELIB2025_113-DE



Bilan besoins ressources

Intégrant les perspectives d'évolution démographique du territoire en 2030 et 2040, 4 scénarios d'analyse « besoins ressources » ont été construits.

Le scénario retenu (dit « scénario 4-Plan Eau du Gouvernement » - cf. tableau ci-après) est celui qui est en conformité avec le Plan Eau du Gouvernement (en date de mars 2023), à savoir une baisse de 10% des prélèvements en 2030 par rapport à ce qu'ils étaient en 2019. Ces 10% seront atteints :

- En améliorant le rendement hydraulique des process des usines pour 2%
- En améliorant le rendement des réseaux de distribution pour 1%
- En réduisant la consommation totale des usagers pour 7%

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-253502629-20251216-DELIB2025_113-DE

	Année de référence	Année intermédiaire	Objectif = scénario Plan Eau du gouvernement = -10% de prélèvement	objectif de réduction 2030/2019
	2019	2023	2030	
Prélèvement dans la ressource	28,8	28,2	26,0	-10,0%
Volume pertes en eau Process	1,9	1,4	1,1	-44,1%
Volume mis en distribution (intègre l'objectif d'amélioration du rendement des usines) sans exports externe à la CEBR	26,9	26,8	24,9	-7,6%
volume des pertes distribution	2,8	2,7	2,4	-12,9%
Volumes consommés par tous les autres abonnés (< 10 000 m3)	22,73	22,73	21,15	-7,0%
Volumes consommés par les industriels de +10 000 m3	1,44	1,38	1,34	-7,0%
Consommation unitaire m3/habitant/an	42,3	41,0	34,9	-17,6%

Cet objectif de réduction des prélèvements annuels de 2.8 millions de m^3, en 11 ans, dans nos ressources (soit le différentiel entre le prélèvement de 28.8 millions en 2019 et celui envisagé de 26 millions en 2030) permettrait d'optimiser la gestion du stock d'eau dans le barrage de la Chèze et d'être en capacité de supporter un enchaînement d'une année sèche de type 2017 avec une seconde année sèche de type 2022.

Ce scénario d'enchaînement de deux années sèches successives intègre également les éléments du Schéma départemental d'Ille-et-Vilaine élaboré par le SMG Eau35, et notamment l'accroissement des besoins de sécurisation des collectivités voisines d'une part, et les apports d'eau permis par l'Aqueduc Vilaine Atlantique d'autre part.

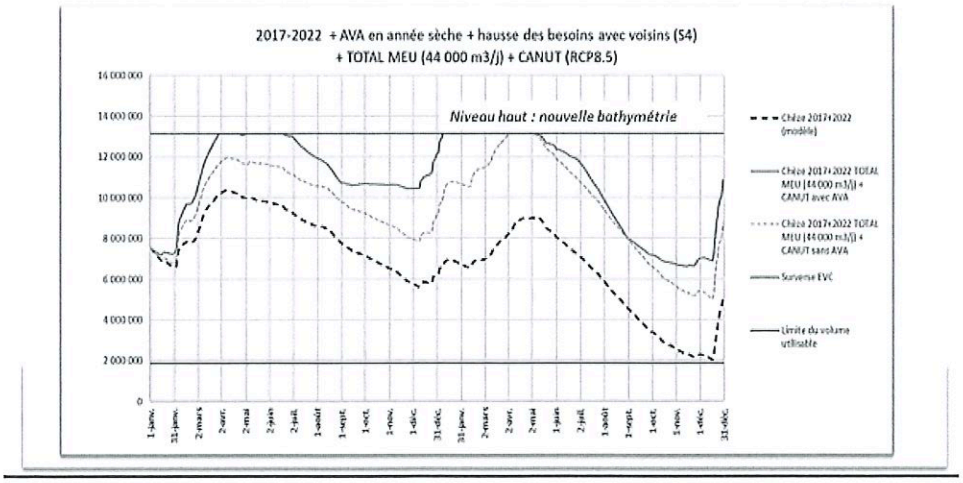
Le scénario prévoit également une optimisation des volumes prélevés dans le Canut.

Le graphique ci-après illustre l'évolution du volume stocké dans le barrage de la Chèze suivant le scénario 4-Plan Eau du Gouvernement, pour une période de 24 mois à l'horizon 2040.

Bilan besoins ressources : scénarios

Simulation de 2 années sèches successives en situation de besoins futurs

Scenario 4 (- 1,85% / an + amélioration ILP) Horizon 2040 *yc changement climatique*



Volet B : Production – Adductions

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-253502629-20251216-DELIB2025_113-DE

L'étude de ce volet B a été scindé en 5 enjeux :

- ❑ Enjeu 1 – Améliorer la qualité des eaux brutes : mise en évidence des vulnérabilités des ressources et de l'adéquation des procédés de traitement des usines de la CEBR
- ❑ Enjeu 2 – Optimiser les volumes disponibles face à la mise en évidence d'une évolution tendancielle forte de la demande en eau couplée à un impact du réchauffement climatique sur les volumes disponibles
- ❑ Enjeu 3 – Améliorer la sécurité de production
- ❑ Enjeu 4 – Optimiser et améliorer la capacité de stockage et de transfert.
- ❑ Enjeu 5 – Réduire la consommation d'énergie

Enjeu 1 - Actualité des ressources et adéquation des procédés de traitement

Même si le schéma directeur n'y consacre pas un chapitre détaillé, la reconquête de la qualité des ressources en eau dans le cadre de nos politiques de protection de la ressource et de déploiement du programme Terres de Sources constitue une priorité. L'adéquation des procédés de traitement à la qualité de l'eau brute prélevée constitue une nécessité pour délivrer une eau potable de qualité à l'ensemble de nos usagers, mais ce n'est pas une fin en soi.

Les trois principales usines (Villejean, Rophémel et Mézière) bénéficient d'un niveau de process de haut niveau. L'action de la Collectivité dans les 5 prochaines années va consister à moderniser le parc des petites usines, notamment sur les volets pesticides et matières organiques.

L'usine de Lillion est confrontée à une double problématique relevant de son caractère inondable et de la pollution de sa ressource par des polluants éternels. Elle fera l'objet d'une étude approfondie de deux scénarios : reconstruction ou abandon de l'usine et transfert des eaux brutes vers l'usine de Villejean via l'étang des Bougrières. Le transfert entre les Bougrières et Villejean sera renforcé.

Enjeu 2 - Optimiser les volumes disponibles

Là encore il ne s'agit pas de développer à tout prix de nouvelles ressources mais bien de baisser nos prélèvements globaux dans les ressources de 10% à l'horizon 2030 par rapport à 2019. Cependant, certaines ressources pourraient être mieux exploitées et d'autres pourraient être développées pour faire face au changement climatique.

Le Schéma ambitionne de pouvoir mieux exploiter les fonds des deux barrages appelés « culot ». C'est un volume potentiel de 2.5 millions de m^3 qui pourrait être mobilisé en cas de sécheresse extrême.

Une stratégie de gestion coordonnée des ressources principales de la Collectivité est maintenant bien établie. Les ressources de Bougrières, du Meu et du Canut vont être de plus en plus mobilisées. Dans ce cadre, la station de pompage sur le Meu à Mordelles fera l'objet d'une refonte complète. La poursuite de la Recherche et Développement et l'apport de l'Intelligence Artificielle apporteront de nouveaux outils d'aide à la décision en situation de tension sur les ressources.

Des travaux importants sont prévus dans le secteur des drains du Coglais pour améliorer l'exploitation et le comptage des volumes fournis.

Un travail prospectif a été conduit avec le Bureau d'étude Calligée et le SMG Eau35 sur la rénovation des forages de la Collectivité et l'opportunité qu'il y aurait à développer de nouvelles recherches en eau souterraine ou des prélèvements dans des carrières dont l'exploitation se terminera dans les prochaines années.

Des études vont être lancées, d'ici 5 ans, pour définir la pertinence et la faisabilité de développer une nouvelle prise d'eau sur l'Ille dans le secteur de St Grégoire. Le pompage hivernal et printanier de cette eau brute dans l'Ille vers l'usine de Villejean permettrait de réserver une part plus

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-253502629-20251216-DELIB2025_113-DE

importante des volumes prélevés durant les mêmes saisons dans le Meu pour remplir le barrage de la Chèze.

Enjeu 3 – Améliorer la sécurité de production

Un programme majeur de travaux sera déployé à l'usine de Villejean pour :
- déployer Villejean Phase 4 sur les automatismes et l'électricité,
- supprimer tous les points singuliers du process, dont l'arrêt pour travaux nécessite l'arrêt complet de l'usine,
- rénover les citernes de stockage d'eau traitée.

La capacité de décarbonatation de l'usine de Champ-Fleury sera augmentée pour porter son fonctionnement de 4 000 m³/j à 5 500 m³/j.

Afin de mieux sécuriser le secteur du Val d'Ille-Aubigné et de la Bretagne Romantique, depuis l'adduction de la Minette, un renforcement de la canalisation de transfert et du pompage de l'usine de la Douetté sera réalisé.

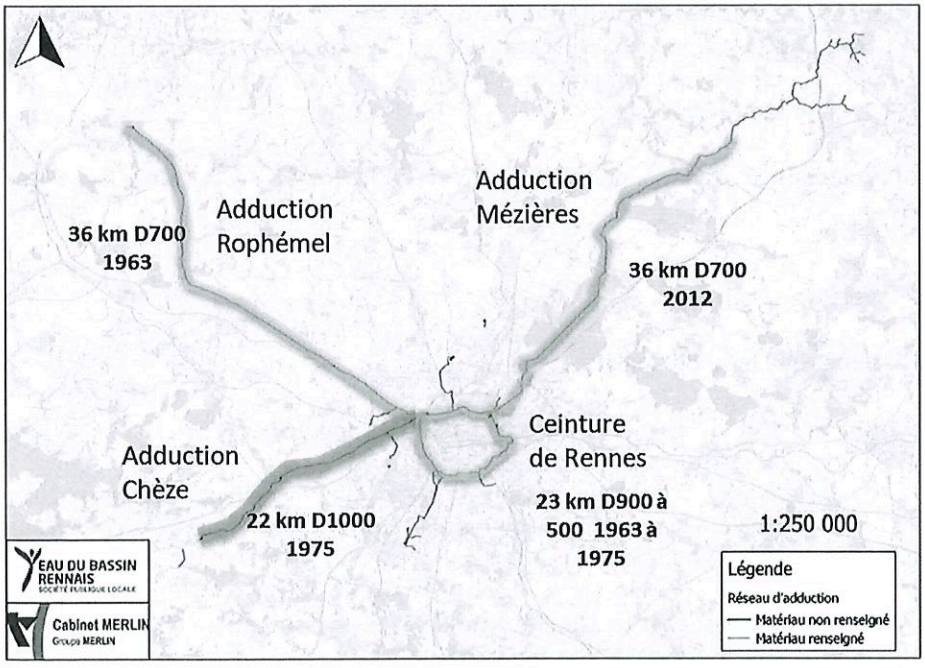
En vue d'un déploiement à long terme (post 2035), il sera conduit une étude de transfert d'une partie des eaux traitées de la Station d'épuration de Beaurade (dans ce cas ces eaux bénéficieraient d'un traitement poussé) vers l'étang des Bougrières en vue d'une réutilisation pour produire de l'eau potable à l'usine Villejean.

Enjeu 4 - Optimiser et améliorer les capacités de stockage et de transfert

Prioritairement, les deux pompages qui permettent de remplir les réservoirs haut des Gallets et de Villejean depuis les réservoirs bas des deux mêmes sites seront rénovés.

Le site de Villejean est au cœur des transferts d'eau de la Collectivité. Cette situation s'est accrue avec la mise en service de l'Aqueduc Vilaine Atlantique. Dans ce contexte, il s'avère nécessaire de construire un nouveau réservoir haut de 7 500 m³ dans ce secteur.

En matière de transfert d'eau, le Schéma pointe la nécessité d'engager très rapidement les études et travaux de renouvellement des adductions structurantes de la Collectivité dont une part importante date des années 60 et 70 (cf. illustration ci-dessous).



Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-253502629-20251216-DELIB2025_113-DE

Enjeu 5 - Volet Energétique

La Collectivité déploiera à court terme un programme d'installation de production d'énergie électrique photovoltaïque (16 centrales sur 8 sites soit 1 182 Kwc) en autoconsommation pour l'essentiel.

Estimation Financière du Volet B

Ci-dessous une vision globale sans prise en compte des subventions attendues :

- **44,1 M€ Ressources** *dont 10,5 M€ Réutilisation d'une partie des eaux de la STEP de Beaurade (long terme) / 16,8 M€ drains MEZIERES*
- **38,4 M€ Usines** *dont 16,8 M€ Usine VILLEJEAN*
- **15,6 M€ Réseaux de transfert** *dont 6 M€ liaison BEDEE → GOBERDERIE qui sont à long terme*
- **130 M€ Gestion Patrimoniale des Adductions** *dont 33,8 M€ Conduite ROPHEMEL / 60,4 M€ Ceinture / 33,3 M€ Adduction CHEZE* ***dont 30,3 M€ à faire sur la période 3 et 71,3 M€ sur la période 4 postérieure à 2040***
- **19,5 M€ Réhabilitation de Réservoirs**
- **10 M€ Nouveaux Ouvrages** *: Nouveau Réservoir VILLEJEAN et transfert. Le reste (10 M€ en plus) est comptabilisé dans le programme du Volet C Distribution.*
- **2,6 M€ Energie**

Soit un total de 260,2 millions d'euros pour les 4 périodes et dont la moitié relève de la Gestion Patrimoniale des adductions.

En intégrant les subventions qui seront sollicitées auprès du SMG Eau35 :

- **Chiffrage initial → Chiffrage subvention déduite**
- **44,1 M€ → 16,1 M€ Ressources** *dont 2,1 M€ REUSE (long terme) / 3,5 M€ drains MEZIERES*
- **38,4 M€ → 31,8 M€ Usines** *dont 16,4 M€ Usine VILLEJEAN*
- **15,6 M€ → 8,5 M€ Réseaux de transfert** *dont 6 M€ liaison BEDEE → La Mézière qui est prévue à long terme*
- **130 M€ → 30,8 M€ Gestion Patrimoniale des Adductions** *dont 10,4 M€ Conduite ROPHEMEL / 12 M€ Ceinture Rennaise/ 6,6 M€ Adduction CHEZE* ***dont 6 M€ à faire sur la période 3 et 14,3 M€ sur la période 4***
- **19,5 M€ → 18,7 M€ Réhab Réservoirs**
- **10 M€ → 10 M€ Nouveaux Ouvrages** *Nouveau Réservoir VILLEJEAN et transfert. Le reste (10 M€ en plus) compté dans le programme DISTRIB.*
- **2,6 M€ → 2,6 M€ Energie**

Soit un total de reste à charge pour la collectivité sur le Volet B de 118,5 millions d'euros pour les 4 périodes.

Volet C – Distribution

Remarque méthodologique :

Le Volet distribution a été chiffré sur 3 périodes uniquement.

La gestion patrimoniale des réseaux de distribution consistant à consacrer 10 millions d'€/an pour leur renouvellement a été considéré comme actée et poursuivie dans les 15 prochaines années soit 150 millions d'euros qui s'ajouteront au chiffrage des actions présentées ci-après.

Sur chacune des vingt-trois unités hydrauliques de distribution (cf. carte en début du présent rapport), une étude de diagnostic a été conduite pour :

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-253502629-20251216-DELIB2025_113-DE

- Analyser la situation actuelle et la situation future en matière de développement urbanistique
- Analyser les modèles hydrauliques des exploitants des réseaux
- Identifier les secteurs avec des pressions trop fortes ou trop faibles
- Identifier les réseaux sous dimensionnés
- Identifier les difficultés de remplissage de réservoirs ou les capacités insuffisantes des réservoirs
- Identifier les sécurisations insuffisantes
- Identifier le besoin de renforcer la sectorisation pour mieux diagnostiquer les fuites.

Sur la base de ces diagnostics des propositions d'actions ont été décrites pour améliorer le service et garantir la continuité du service. Ces propositions ont fait l'objet d'une estimation financière.

Bilan consolidé du Volet -Distribution

Le bilan consolidé des travaux envisagés pour la distribution (hors gestion patrimoniale) fait apparaître des propositions correspondant à environ **46.8 M€** HT se décomposant de la façon suivante :

- **10,5 M€** Ouvrages de stockage et/ou déconstruction Ouvrages
- **31,9 M€** Canalisations (dont 26 M€ correspondant à du renforcement)
- **4,4 M€** Chambres (dont 2,15 M€ pour la sectorisation)

Les 4 unités hydrauliques de Sud de Rennes, Chantepie-Vern, Nord de Rennes et Rophémel concentrent près de 65% des besoins des travaux. Deux réservoirs sur tour seront notamment à construire dans les secteurs de Vern-sur-Seiche et de Laillé.

Le programme de réhabilitation de l'ensemble des réservoirs a été pris en compte pour un budget annuel moyen de 700 000 € HT.

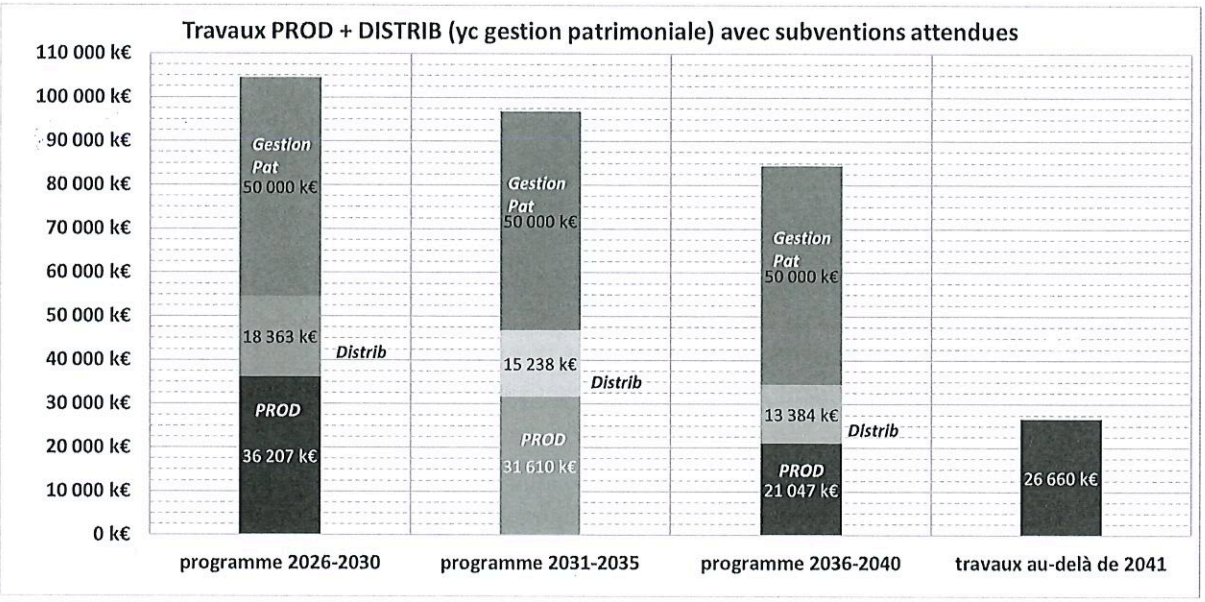
Le tableau synthétique ci-dessous donne une vision synthétique des coûts à engager dans les 15 prochaines années par nature de travaux et par entité.

N°	Entité hydraulique	OUVRAGES	CHAMBRES	CANALISATIONS extensions, renforcements	TOTAL	%	*Commentaire*
1	**01_RENNES**	0 €	300 000 €	120 000 €	**420 000 €**	**0,9%**	
2	**02_NDR**	50 000 €	695 000 €	5 210 000 €	**5 955 000 €**	**12,7%**	
3	**03_CESSON**	0 €	255 000 €	760 000 €	**1 015 000 €**	**2,2%**	
4	**04_ACIGNE**	50 000 €	220 000 €	390 000 €	**660 000 €**	**1,4%**	
5	**05_BRECE**	0 €	135 000 €	90 000 €	**225 000 €**	**0,5%**	
6	**06_NOUVOITOU**	850 000 €	65 000 €	1 520 000 €	**2 435 000 €**	**5,2%**	*Scenario 2*
7	**07_CHANTEPIE VERN**	3 950 000 €	225 000 €	2 210 000 €	**6 385 000 €**	**13,6%**	
8	**08_SDR**	4 750 000 €	950 000 €	7 020 000 €	**12 720 000 €**	**27,1%**	*Scenario 4*
9	**09_CORPS NUDS**	0 €	85 000 €	1 000 000 €	**1 085 000 €**	**2,3%**	*Scenario 1*
10	**10_LE RHEU**	0 €	0 €	1 200 000 €	**1 200 000 €**	**2,6%**	
11	**11_LILLION**	0 €	255 000 €	640 000 €	**895 000 €**	**1,9%**	
12	**12_LE VERGER**	0 €	0 €	0 €	**0 €**	**0,0%**	
13	**13_IFFENDIC SUD**	0 €	60 000 €	110 000 €	**170 000 €**	**0,4%**	
14	**14_IFFENDIC NORD**	0 €	120 000 €	310 000 €	**430 000 €**	**0,9%**	
15	**15_PVSG**	0 €	245 000 €	515 000 €	**760 000 €**	**1,6%**	
16	**16_ROPHEMEL**	750 000 €	145 000 €	4 380 000 €	**5 275 000 €**	**11,2%**	
17	**17_MONTFORT**	0 €	105 000 €	560 000 €	**665 000 €**	**1,4%**	
18	**18_BECHEREL MINIAC**	70 000 €	50 000 €	470 000 €	**590 000 €**	**1,3%**	
19	**19_LA CHAPELLE CHAUSSEE**	0 €	95 000 €	670 000 €	**765 000 €**	**1,6%**	
20	**20_GUIPEL VIGNOC**	0 €	45 000 €	1 580 000 €	**1 625 000 €**	**3,5%**	
21	**21_ST AUBIN**	0 €	180 000 €	1 530 000 €	**1 710 000 €**	**3,6%**	
22	**22_AFMA**	0 €	75 000 €	1 120 000 €	**1 195 000 €**	**2,5%**	
23	**23_VALLEE COUESNON**	0 €	145 000 €	660 000 €	**805 000 €**	**1,7%**	
	TOTAL	**10 470 000 €**	**4 450 000 €**	**32 065 000 €**	**46 985 000 €**	**100%**	

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-253502629-20251216-DELIB2025_113-DE

Synthèse globale et planification financière : volet B + volet C + gestion patrimoniale des réseaux

Le graphique ci-dessous donne une vision consolidée du schéma en y intégrant les subventions attendues de la part du SMG Eau35.



Si l'on retient les 15 premières années, le montant d'investissement restant à la charge de la Collectivité Eau du Bassin Rennais représente 286 millions d'euros soit un montant annuel moyen de 19 millions d'euros/an.

L'ensemble de ces besoins d'investissement a été injecté dans une prospective financière à échéance 2040. La soutenabilité financière passera par une nécessaire revalorisation du prix du m^3 d'eau vendu aux abonnés suivant un rythme voisin de 3.1 %/par an (Rem 1 : inflation comprise, Rem 2 : 3.1% pour la part Collectivité + part SPL) complétée par un endettement progressif de la Collectivité. A l'échéance de 2030, la capacité de désendettement de la Collectivité devrait atteindre 12 années et être stabilisé à ce niveau pour la décennie suivante.

Il vous est proposé, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

1. Approuver le schéma directeur d'alimentation en eau potable de la Collectivité Eau du Bassin Rennais pour la période 2026-2040.

Après en avoir délibéré,

Les conclusions du rapport sont adoptées par le Comité à l'unanimité.

À Rennes, le 16 décembre 2025

La secrétaire de séance,
Anne-Marie AQUILINA

Le Président,
Michel DEMOLDER

Collectivité Eau du Bassin Rennais 35

Date de publication : 22 DEC. 2025

EAU DU BASSIN RENNAIS
COLLECTIVITÉ

Collectivité Eau du Bassin Rennais
Hôtel de Rennes Métropole
RENNES

2019-032

Avis de la Collectivité sur le PLUi de Rennes Métropole

COMITE SYNDICAL DU 14 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 14 mai, à dix-huit heures trente, le Comité de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, légalement convoqué le 7 mai 2019 par M. NADESAN, Président, s'est réuni à l'Hôtel de Rennes Métropole.

SONT PRESENTS :

DELEGUES TITULAIRES :

Mesdames Valérie GUINARD, Mireille LEVACHER (Communauté de communes de St Méen-Montauban), Marie-Noëlle GUILLEMOIS (Montfort Communauté), Armelle BASCK, Laurence BESSERVE [départ à 19h55 – après la délibération n°2019-032], Valérie FAUCHEUX, Nathalie JOUET (Rennes Métropole), Messieurs Loïc HERVOIR (Goven), Philippe BRIAND, Jean RONSIN (Montfort Communauté), Gérard BAUDAIS, Jean-François BESNARD, Philippe BOINET, Philippe BONNIN, Raymond COZ, Nicolas DELEUME, Michel DEMOLDER [départ à 19h55 – après la délibération n°2019-032], Jean-René DENOUAL, Fernand ETIEMBLE, Jacques FOLSCHWEILLER, Maurice FOURAGE, Laurent HAMON, Pascal HERVE, Philippe LEBORGNE, Jean-Yves LEFEUVRE, Alain LEHAGRE, Yannick NADESAN, Gilles NAHUET, Pascal PINAULT, Patrick PLEIGNET, Laurent PRIZE (Rennes Métropole).

DELEGUE SUPPLEANT :

Monsieur Armel MOR (Rennes Métropole).

SONT ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Marie-Edith MACE (Melesse), Isabelle BARBIER, Laurence GUEGUEN (Rennes Métropole), Messieurs Jean-Yves BILLON (Montreuil-le-Gast), Pascal GORIAUX (La Mézière), Xavier HEBERLE (Bréal-sous-Montfort), Philippe GUERIN (Montfort Communauté), Aymeric AUROUSSEAU, Rodolphe BELLANGER, Didier DAUCE, Jean-Michel DESMONS, Didier DUPERRIN (donne pouvoir à Mme Valérie FAUCHEUX), Jean-Yves GOMMELET, Dominique GOUAILLER, Cyril GUERILLOT, Marc HERVE, Armel LEMETAYER, Jean-Louis PEGOURIE, Frédéric REICHERT (donne pouvoir à Mme Armelle BASCK), Guillaume RIDARD (Rennes Métropole).

ABSENTS NON EXCUSES :

Mesdames Catherine HALLIER (Guichen – Pont-Réan), Mélina PARMENTIER (Rennes Métropole), Messieurs Loïc JOUAN (Montfort Communauté), André ETIENNOUL, Hervé LETORT, Luc MANGELINCK, Denis MOREL, Yves PELLE, Guy RIO (Rennes Métropole).

Assistés de : Mesdames Anne-Marie Aquilina, Sandra Cheriaux, Céline Juspin, Virginie Leroy, Véronique Meury, Messieurs Laurent Géneau, Stéphane Louaisil (Collectivité Eau du Bassin Rennais), ainsi que de Monsieur Simon Gauthier (SPL Eau du Bassin Rennais) et Monsieur Jean-Pierre Trouslard (SMG 35).

Le quorum étant atteint, le Président, M. NADESAN, ouvre la séance.

Il demande si un élu est volontaire pour tenir le secrétariat de séance. M. Pascal Pinault se porte candidat, il est désigné secrétaire de séance.

Rapport

Mes Chers Collègues,

Le Conseil métropolitain a arrêté le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal le 13 décembre 2018. L'enquête publique est organisée du 16 avril au 24 mai 2019.

La Collectivité Eau du Bassin Rennais a été sollicitée pour avis le 20 décembre 2018 puis, suite à l'avis des services de l'État, pour compléter les éléments du PLUi relatifs à la gestion de la ressource en eau et à la capacité d'accompagner le développement du territoire.

Deux réponses ont été apportées.

STECAL sur le périmètre de protection du captage de la Noé

Dans le cadre de l'instruction de cette demande d'avis, nous avons constaté qu'un Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL) était prévu au lieu-dit La Bertaiche sur la commune de St Grégoire. Ce STECAL se trouve dans le périmètre de protection rapprochée complémentaire du captage d'eau potable de la Noé, juste en limite du périmètre sensible.

Par courrier du 18 mars 2019 à l'attention du Président de Rennes Métropole, la Collectivité a apporté les précisions suivantes :

Le captage de la Noé est une des rares ressources souterraines d'Eau du Bassin Rennais, et de plus située à l'intérieur du périmètre de la Collectivité alors que la majorité de son eau est prélevée hors de ses frontières.

L'imperméabilisation qu'engendrera la construction des parcelles aujourd'hui en prairie, peut nuire au bon rechargement de la nappe d'eau souterraine. La zone concernée par le STECAL est en effet située en limite du bassin tertiaire, en zone de faluns qui est très propice à l'infiltration des eaux de pluie.

La Collectivité Eau du Bassin Rennais s'interroge donc sur:

- La pertinence du choix de cette localisation alors que ces parcelles sont actuellement classées en zone N au PLU, limitant de facto l'urbanisation de cette zone ;
- La contradiction de ce projet vis à vis de l'importance des captages locaux dans l'alimentation en eau du Bassin Rennais. Les élus de la Collectivité se sont engagés à protéger les captages locaux et à poursuivre leur exploitation (délibération du 5/11/2014) ;
- La fragilisation de l'exemplarité nécessaire de la part du Bassin Rennais : La Collectivité demande aux communes et/ou Communautés de communes situées sur les bassins versants de ses captages, notamment ceux à l'extérieur de notre territoire, de classer systématiquement les périmètres de protection rapproché en zones non urbanisables (zone N ou A), il serait dommage que les communes de notre périmètre ne suivent pas cette demande. L'instauration de ce projet risque d'engendrer d'autres demandes dérogatoires de la part des autres communes concernées par nos captages.

Par ailleurs le projet de STECAL est en contradiction avec plusieurs prescriptions relatives à l'arrêté préfectoral du 27 novembre 1998 instaurant les périmètres de protection des captages de la Noé. En effet, certaines activités sont spécifiquement interdites dans le périmètre de protection rapprochée :

- "la suppression des parcelles boisées", or certaines parcelles concernées par le STECAL sont justement boisées ;
- "la suppression des haies et talus contribuant à la protection des zones humides en faisant obstacle aux ruissellements. En particulier, ceux qui marquent les limites du périmètre de protection rapproché sont impérativement conservés" ; le secteur concerné présente une densité bocagère importante qui sera difficilement protégée et respectée en cas d'ouverture à la construction ;

- "les excavations", notamment la création de sous-sols et de piscines, déjà difficile aujourd'hui pour la Collectivité à surveiller et à faire respecter ;
- "la mise en place de toute activité ou aménagement constituant un risque nouveau de pollution du captage".

Gestion des ressources et capacité à répondre à la demande croissante

La Collectivité a répondu point par point aux interrogations des services de l'État à l'occasion de son examen du projet de PLUi de Rennes Métropole, quant à la gestion de la ressource en eau et notre capacité à répondre à une demande croissante (cf. note annexée).

Sur le sujet de la faible pluviométrie annuelle à Rennes, de l'ordre de 680 mm/an avec des étiages automnaux sévères impactant les ressources en eau et la qualité des cours d'eau, la Collectivité a rappelé que la majorité de nos ressources en eau (89% des prélèvements) sont situées en dehors de la Métropole Rennaise et que la pluviométrie annuelle est supérieure sur nos trois principales aires de captages : Fougères avec 769 mm/an, Dinan avec 759 mm/an et Saint Thurial avec 694 mm/an.

Concernant l'augmentation des prélèvements, la moyenne annuelle entre 2004 et 2015 se situe autour de 25.2 millions de m³. Les trois dernières années montrent des fluctuations, notamment en 2017, mais avec une moyenne annuelle de hausse limitée à 1%. Les prélèvements, bien qu'ayant augmenté au cours des dernières années, restent bien inférieurs au prévisionnel 2020 en année normale (-22%) ou année sèche (-25%).

Nous avons aussi justifié notre nouveau potentiel de prélèvement et les différences d'interprétation que nous avions avec l'étude de desserte départementale réalisée par le SMG35 en 2016 sur des données 2014, car notre production a été profondément restructurée géographiquement en 2015 :

- Une autorisation de prélever dans l'étang des Bougrières jusqu'à 1 750 000 m³/an en année exceptionnelle avec un usage de l'étang prioritairement consacré au prélèvement d'eau potable,
- Un transfert de propriété à la Collectivité Eau du Bassin Rennais de l'usine de Lillion (1 340 000 m³ par an),
- L'amélioration du rendement de nos usines (94.5% en 2017 contre 92.2% dans l'étude du SMG35) soit un gain de 600 000 m³/an,

D'où au 1er janvier 2019, un potentiel théorique de prélèvement de 51.1 millions de m³. Le potentiel de prélèvement en année moyenne est de 47.8 millions de m³ par an contre 45 millions de m³ dans l'étude SMG35. En année sèche, le potentiel de prélèvement est de 40.7 millions de m³ contre 37.8 millions de m³ dans l'étude du SMG35.

D'autre part, nous avons indiqué que les syndicats de production (SYMEVAL, SPIR, SMPCE) ont lancé en 2018 des révisions de leur schéma de desserte en eau et/ou de leurs capacités de production. Ces études devraient permettre également d'actualiser les hypothèses prises en compte dans le schéma départemental, de proposer des scénarios de renforcement des moyens de production sur leurs territoires mais également, de prendre en compte les différentes options de sécurisation, tous les territoires étant interconnectés. Par exemple, le Syndicat de production d'Ille et Rance (SPIR) alimente en partie plusieurs communes adhérentes à la Collectivité. En 2017, la Collectivité a fourni 682 000 m³ au SPIR, mais ce syndicat a aussi distribué à Eau du Bassin Rennais 338 000 m³ par d'autres secteurs de distribution.

Les conditions de sécheresse en 2017 ont permis de tirer quelques enseignements quant au pilotage des prélèvements dans nos ressources et l'organisation de notre production d'eau potable. Nous disposons de ressources variées mais il faut anticiper très tôt une possible dégradation de la quantité. Le changement des pratiques amorcé avec le changement d'exploitant en 2015 nous montre d'autres perspectives :

- Maximiser les prélèvements dans la rivière Le Meu, pour l'alimentation de l'usine de Villejean et pour réalimenter le barrage de la Chèze

- Dérivation du Canut : Le barrage du Canut a la capacité de participer à l'alimentation du barrage de la Chèze. La moyenne annuelle des transferts depuis 2003 n'est que de 1.4 millions de m³ (5.1 millions m³ en 2010) du fait principalement d'une qualité d'eau dégradée sur le Canut. L'étude en cours sur le traitement du phosphore sur le bassin versant du Canut liste un certain nombre d'actions à mettre en œuvre pour limiter les transferts de phosphore, pesticides,...

- Réduction des prélèvements souterrains en hiver et maintien des prélèvements nominaux en été et à l'automne. Cette réduction de moitié à certaines périodes est compensée par des prélèvements en rivière.

- Changement d'exploitant : Le contrat de production d'eau potable avec VEOLIA s'est terminé le 31 mars 2015. Cet exploitant « était incité financièrement » à utiliser l'eau des barrages de bien meilleure qualité que l'eau de rivière plus chère à traiter. Depuis le 1er avril 2015, la gestion des ressources est discutée entre la Collectivité et son nouvel exploitant, la Société Publique Locale Eau du Bassin Rennais, pour prendre en compte la sécurisation de l'alimentation avant le critère économique.

Une prospective à échéance 2035 avec une réelle ambition en matière d'économie en eau

La Collectivité a adopté en 2018 son étude de gestion patrimoniale et de desserte à l'horizon 2035. Cette étude intègre une augmentation de la population sur le territoire d'Eau du Bassin Rennais de 20% en cohérence avec les études de l'AUDIAR pour Rennes Métropole et les documents d'urbanisme des 13 communes non métropolitaines.

Pour compenser l'augmentation mécanique des besoins en eau liée à l'augmentation de la population, Eau du Bassin Rennais a prévu :

- À la fois, dans le cadre de son programme ECODO, une diminution des consommations unitaires des usagers domestiques. Ainsi, pour Rennes et Saint-Jacques-de-la-Lande, une réduction de 7l/j/hab a été prise en compte ; et pour toutes les autres communes une réduction de 13.7l/j/hab (pour rappel la consommation unitaire actuelle de référence pour les usagers domestiques est 100l/j/hab).
- Mais aussi une refonte de sa grille tarifaire en 2015 : Eau du Bassin Rennais a instauré un prix progressif pour les usagers domestiques et pour la catégorie autres abonnés, quel que soit le volume consommé par l'abonné. Cette politique incite les plus gros consommateurs à une plus grande vigilance sur leur consommation.

La poursuite d'un programme pluriannuel d'investissement ambitieux

Le projet d'Aqueduc Vilaine Atlantique va apporter une sécurisation complémentaire. Les échanges d'eau s'effectueront de Rennes vers la côte durant 4 mois, a priori de juin à septembre, et inversement durant les 8 autres mois. L'apport de l'eau de l'usine de Férel en hiver (Octobre à fin mai) avec un potentiel de transfert de 5 millions de m³ va encore modifier nos pratiques :

- Réduction de nos prélèvements en hiver dans les ressources souterraines, augmentation pendant l'été/l'automne,
- Réduction de nos prélèvements hivernaux et printaniers dans le barrage de la Chèze, son stock sera donc maximisé à 14.5 million de m³ chaque année au mois de mai,
- Prélèvement hivernal dans l'étang des Bougrières, facilitant le remplissage hivernal du barrage de Chèze.

Ces modalités vont améliorer notre capacité de production en année sèche.

En complément à ce projet, nous poursuivons le programme d'investissement soutenu amorcé en 2010 :

- Avec des investissements sur les infrastructures de production chiffrés à de plus de 90 millions d'euros entre 2019 et 2035,
- En améliorant le rendement des usines : Le rendement est en augmentation depuis la rénovation de 3 des 4 principales usines en 2012. Les travaux de restructuration de l'usine de Rophémel en 2021-2022 permettront d'améliorer le rendement a minima de 3 à 4% sur cette usine, soit pratiquement un gain 300 000 m³ / an,

- En rénovant des forages comme celui de la Marionnais à Bruz ou celui de Lillion à Rennes permettant de retrouver des débits plus importants,
- En renouvelant à l'horizon 2030-2035 une grande majorité de nos adductions, principalement posées dans les années 70, permettant de réduire les fuites d'eau,
- En réalisant les inspections décennales des barrages à l'aide de sous-marins subaquatiques et non plus par vidange complète du barrage. Les services de l'État ont ainsi accepté en 2016 ce mode de vérification sur le barrage de la CHEZE et en 2019 sur le barrage de Rophémel,
- En poursuivant le programme d'économie d'eau,
- En poursuivant le déploiement des compteurs de sectorisation sur l'ensemble de notre réseau pour améliorer la recherche de fuites,
- En renouvelant le réseau de distribution au rythme de 1.25% du linéaire par an (moyenne nationale 0,8%), soit un investissement annuel de 6 millions d'euros par an pour un renouvellement annuel de 46 km de réseau. Ceci permettra de maintenir un rendement des réseaux supérieur à 85%.

Et enfin, Rennes Métropole et Eau du Bassin Rennais se sont associées à la fondation Rennes 1 pour créer en mars 2019 une Chaire "Eau et Territoire" dont l'un des objets va être d'élaborer des outils d'aide à la prévision et à la décision afin d'optimiser la gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques dans un contexte de changement climatique sur nos territoires d'alimentation.

Dans ces conditions et au vu des présentations ci-dessus.

Il vous est proposé, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

1. Prendre acte des réponses apportées par la Collectivité Eau du Bassin Rennais quant aux questions posées par les services de l'État,

2. Et eu égard à l'enjeu majeur que représente le captage de la Noé pour l'alimentation en eau potable de la Collectivité,

3. Émettre un avis favorable au PLUi de Rennes Métropole avec réserve quant à la création du STECAL sur la commune de Saint-Grégoire.

Après en avoir délibéré,

Le Comité prend acte des réponses apportées aux services de l'État et émet un avis favorable au PLUi de Rennes Métropole avec réserve quant à la création du STECAL sur la commune de Saint-Grégoire à la majorité et une abstention (M. Deleume).

À Rennes, le 14 mai 2019

Le Président,

Collectivité Eau du Bassin 35

Yannick NADESAN.